

## PROTECTION DES MILIEUX RIVERAINS

(Rappel du règlement no. 23, chapitre 12) Avec le beau temps qui s'est installé, nous sommes heureux de pouvoir enfin profiter de nos lacs et de nos cours d'eau. Nous tenons cependant à vous rappeler qu'il existe certaines restrictions quant à l'utilisation du littoral et de votre rive. La réglementation est mise en place par le ministère de l'Environnement et toutes les villes et municipalités sont tenues de les respecter.

Il est donc interdit, sans l'obtention préalable d'un permis à la Municipalité, d'effectuer tous types de travaux dans la bande riveraine.

### **Les travaux autorisés avec l'obtention d'un permis :**

- Création d'une ouverture de 5 mètres pour accéder aux lacs ou cours d'eau ;
- Abattre des arbres (sous certaines restrictions) ;
- Installation d'un quai ;
- Stabilisation de la rive.

### **Il est en tout temps interdit de :**

- Descendre à l'eau vos embarcations motorisées à partir de votre terrain. Vous devez utiliser les descentes à bateau publiques ;
- Couper la végétation dans la bande de protection riveraine, excepté pour votre ouverture de 5 mètres permise (ceci inclut la coupe de gazon).

## VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

La Municipalité de Ferme-Neuve a mandaté depuis 2024, *Les Services sanitaires Mario Céré* afin d'effectuer les vidanges des fosses septiques sur son territoire.

Lorsque vous êtes résident permanent de votre domicile, la loi provinciale Q2r.22, concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, vous oblige à effectuer la vidange de la fosse septique tous les 2 ans. Si vous détenez une résidence secondaire, cette même loi oblige d'effectuer la vidange de la fosse septique tous les 4 ans.

Si vous devez vidanger votre fosse cette année, aucun souci, le fournisseur autorisé *Les Services sanitaires Mario Céré* vous contactera afin d'organiser votre vidange. Si vous croyez que votre dossier n'est pas à jour à la Municipalité, n'hésitez pas à nous en faire part.



125, 12<sup>e</sup> Rue, Ferme-Neuve QC J0W 1C0  
Téléphone : 819 587-3400, poste 6300  
Courriel : [reception@munfn.ca](mailto:reception@munfn.ca)  
[www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca](http://www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca)



## RECYCLAGE ET MATIÈRES ORGANIQUES PRODUITES : NOUS POUVONS FAIRE MIEUX!

Malgré les incitatifs et les actions facilitantes mises en place par la Régie Intermunicipale des Déchets de la Lièvre (RIDL), la Municipalité de Ferme-Neuve affiche une contre-performance en 2024 en lien avec les collectes. Notre bulletin de notes est malheureusement moins bon qu'en 2023. Ce petit tableau démontre les différences par type de collecte ainsi que notre rang comme municipalité de la MCR d'Antoine-Labelle.

| Type de collecte                 | 2024             | 2023             | Rang dans la MRCAL                   |
|----------------------------------|------------------|------------------|--------------------------------------|
| Bac noir – déchets               | 217 kg/ habitant | 202 kg/ habitant | 7 <sup>e</sup> sur 12 municipalités  |
| Bac bleu ou vert récupération    | 91 kg/ habitant  | 98 kg/ habitant  | 10 <sup>e</sup> sur 12 municipalités |
| Bac brun - produits compostables | 105 kg/ habitant | 106 kg/ habitant | 9 <sup>e</sup> sur 12 municipalités  |

Il faut reprendre nos bonnes habitudes ! Il est important de se rappeler que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 le bac bleu (ancien vert) accepte encore plus de produits. Trois mots faciles à retenir: Emballages, contenants et imprimés. C'est simple alors faisons-le!

## UNE SEULE COLLECTE D'ENCOMBRANTS EN 2025 : LE 11 MAI PROCHAIN



Après une analyse de l'utilisation de ce service, il a été décidé d'offrir une seule collecte d'encombrants en 2025 et elle se fera au printemps seulement. Les encombrants devront être disposés en bordure de la route le dimanche 11 mai, pour permettre la collecte qui s'étendra tout au long de la semaine.

À noter que la quantité maximale d'encombrants est de 3 m<sup>3</sup> et ne doit pas contenir plus de 1 m<sup>3</sup> de matériaux de construction. La dimension maximale permise par objet est de 180 cm x 140 cm x 150 cm (72 pouces x 56 pouces x 60 pouces). Prenez notre qu'en tout temps, il est possible d'aller déposer des encombrants à la RIDL à Mont-Laurier et cela est gratuit.

## ACCUEILLONS LES NOUVEAUX EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseil municipal ainsi que les employés de la municipalité de Ferme-Neuve sont heureux d'accueillir les nouveaux employés suivants :

**Mme Caroline Poirier**, adjointe administrative au service des travaux publics ;  
**M. Steve Dumoulin**, contremaître au service des travaux publics.

Nous vous souhaitons la bienvenue parmi nous et la meilleure des chances pour ce nouveau défi!

## NOUVEL HORAIRE POUR L'HÔTEL DE VILLE DE FERME-NEUVE

Veillez prendre note que pour la période du **7 avril 2025 au 31 octobre 2025**, les heures d'ouverture de la réception de l'hôtel de ville, située au 125, 12<sup>e</sup> Rue, seront :

**Lundi au jeudi** : de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

**Vendredi** : de 9 h à 12 h Fermé en après-midi.

## DÉFI PROMO-SANTÉ

Êtes-vous inscrits à la 2<sup>e</sup> édition du défi Promo-Santé? Relevez un défi en participant à la course Duo ou au Rallye cognitif et contribuez du fait même à rendre des activités sportives accessibles pour des jeunes de Ferme-Neuve. **Pour obtenir plus d'informations : 819 587-3893.**

## VENTE DE GARAGE 2025

La première vente de garage aura lieu du 9 au 11 mai prochain. Il y en aura une autre du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre! Sortez vos trésors!



## INSCRIPTION CAMP DE JOUR 2025



Avec le redoux qui s'installe, on commence à penser à la belle saison! C'est donc bientôt le temps des inscriptions pour le **camp de jour de Ferme-Neuve!**

Les résidents pourront inscrire leurs enfants à partir du **mardi 13 mai à 8 h** sur Amilia et les non-résidents pourront le faire à compter du 15 mai à 8 h.

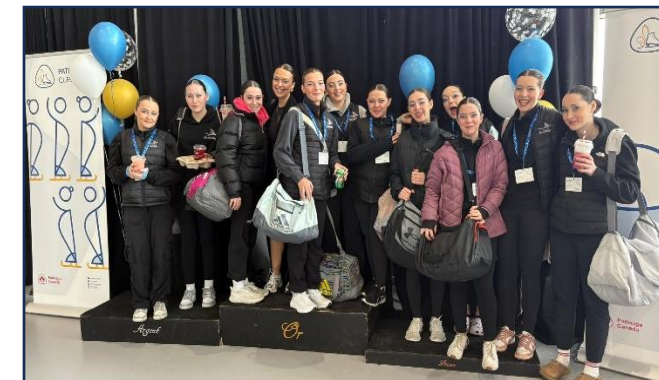
Obtenez plus d'information en visitant la page Internet du camp de jour au : <https://municipalite.ferme-neuve.qc.ca/camp-de-jour/>.

## LA POLITIQUE MUNICIPALE VOUS INTÉRESSE?

La Direction régionale de Laval et des Laurentides vous informe que les 12 mai et 2 juin prochains se tiendront des séances d'information publiques virtuelles à l'intention des personnes intéressées à poser leur candidature aux prochaines élections municipales. Cette séance sera l'occasion d'en apprendre davantage sur les rôles et les responsabilités des élués et élus, des municipalités et des conseils municipaux. Les étapes à entreprendre pour poser sa candidature et les ressources d'accompagnement postélectorales seront également présentées. Pour vous inscrire, vous pouvez consulter le site Internet ou la page Facebook du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

## LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES LIBELLES DE FERME-NEUVE IMPRESSIONNE LORS DE SA 41<sup>e</sup> REVUE ANNUELLE ET EN COMPÉTITION!

Les 12 et 13 avril derniers, *Les libelles* ont présenté un spectacle haut en couleur sous le thème **Au cœur des rêves!** Que le rêve soit beau ou cauchemardesque, les patineuses et patineurs nous ont éblouis par leur talent et leur interprétation. Le CPA a aussi fièrement représenté notre région lors de la finale provinciale Michel-Proulx, qui se tenait à Lévis en avril. Bravos à tous les participants.



**Félicitations!**

